



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP externe

Section : réparation et revêtement en carrosserie

Session 2016

Rapport de jury présenté par Pascale COSTA
Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements	5
Résultats statistiques	6
Épreuve d'admissibilité : exploitation pédagogique d'un dossier technique	7
A. Définition de l'épreuve	7
B. Sujet.....	7
C. Éléments de corrigé de l'épreuve d'admissibilité	8
D. Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admissibilité	16
E. Résultats de l'épreuve d'admissibilité	20
Épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle	21
A. Définition de l'épreuve	21
B. Déroulement	21
C. Critères d'évaluation et indicateurs de performances	22
D. Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission	22
E. Résultats de l'épreuve d'admission	25
F. Exemple d'épreuve d'admission	26
Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République	29

Avant-propos

La loi pour la refondation de l'école de la République¹ a affirmé les principes sur lesquels devaient être construits la formation et le recrutement des enseignants. Parmi ceux-ci, figure le fait que :

« La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants.(...) De nombreuses études attestent l'effet déterminant des pratiques pédagogiques des enseignants dans la réussite des élèves. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend.(...)

Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. (...) Le cadre national des formations dispensées et la maquette des concours de recrutement, élaborés conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront fondés sur une plus grande prise en compte des qualités professionnelles des candidats et sur le développement des savoir-faire professionnels. »

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles ; ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'épreuve d'admissibilité, intitulée « exploitation pédagogique d'un dossier technique » permet l'évaluation des compétences pédagogiques des futurs professeurs. L'évaluation de cette épreuve est basée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

L'épreuve d'admission, intitulée « épreuve de mise en situation professionnelle » a un coefficient double par rapport à celui de l'épreuve d'admissibilité ; son influence est donc non négligeable sur le classement final. Les candidats et leurs formateurs sont invités à lire avec application les conseils donnés dans ce rapport afin de bien appréhender les compétences ciblées. La préparation à cette épreuve doit commencer dès l'inscription au concours. Proposer une séquence pédagogique à partir d'activités expérimentales ne s'improvise pas et nécessite une préparation rigoureuse. Cette épreuve « permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République ». Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place lors de l'entretien ; en effet, la mission première que fixe la Nation à ses enseignants est de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes, qui y sont préparés, sont un préalable incontournable à la réussite au CAPLP.

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JORF du 9 juillet 2013)

Il est nécessaire que les candidats s'approprient les contenus et modalités décrits dans les référentiels de certification des diplômes de cette filière professionnelle (le CAP et le baccalauréat professionnel réparation des carrosseries ainsi que le CAP peinture en carrosserie).

J'invite les candidats à se rapprocher, si nécessaire, d'un lycée professionnel assurant la formation à l'un de ces diplômes.

La session 2016 de ce concours présentait quinze postes. Vingt-trois candidats ont été déclarés admissibles, et seulement vingt-un se sont présentés à l'épreuve d'admission. Il a été impossible de pourvoir tous les postes : seuls treize d'entre eux ont été finalement admis. Si, globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient bien préparés, l'admission n'a pas pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de lycée professionnel. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

D'excellents candidats ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle compatible avec l'exercice des missions d'enseignant ; le jury les en félicite.

Pour conclure cet avant-propos, je souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats au CAPLP réparation et revêtement en carrosserie.

Pascale COSTA
Présidente du jury

Remerciements

La correction de l'épreuve d'admissibilité ainsi que l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Roger Claustres à Clermont-Ferrand dans de très bonnes conditions.

Les membres du jury adressent de vifs remerciements à madame la proviseure et à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

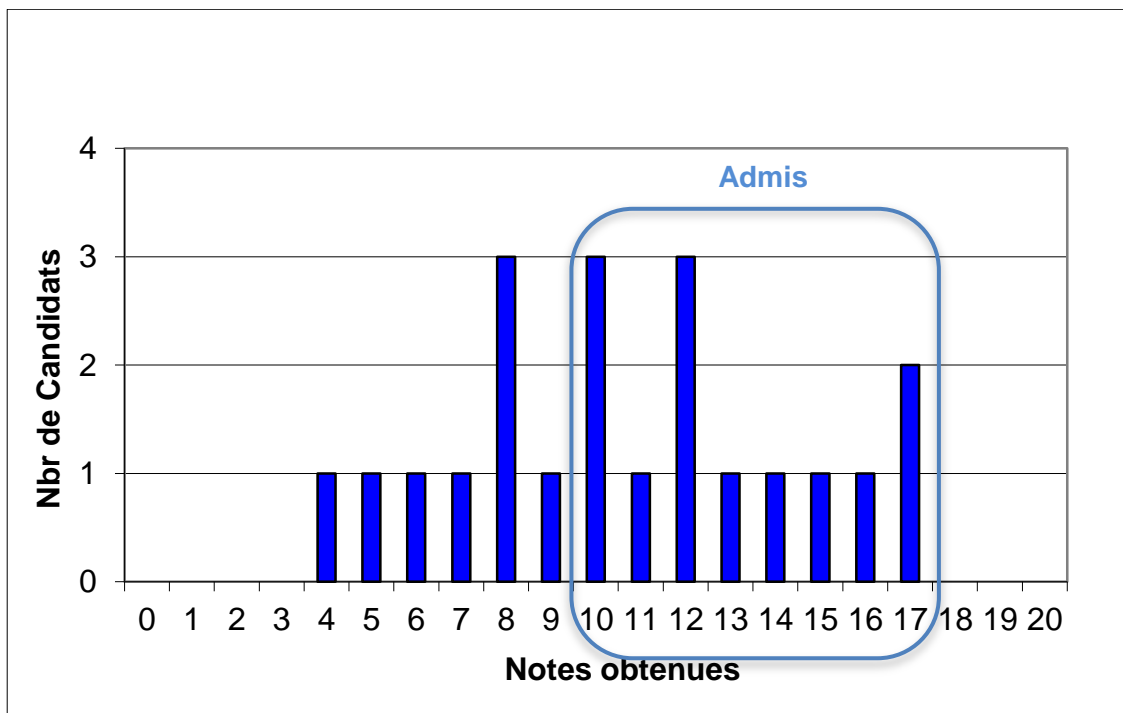
Résultats statistiques

Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
15	48	32	23	21	13

Résultats du concours

Admissibilité	Moyenne obtenue par le premier candidat	18
	Moyenne obtenue par le dernier candidat admissible	05
	Moyenne des candidats présents	8
	Moyenne des candidats admissibles	10,2
Admission	Moyenne obtenue par le premier candidat	17,8
	Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	10,2
	Moyenne des candidats présents	11
	Moyenne des candidats admis	13,3

Histogramme des notes moyennes d'admission :



Épreuve d'admissibilité : exploitation pédagogique d'un dossier technique

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est définie ainsi :

Arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. A partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- *de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;*
- *d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).*

Durée : quatre heures ; coefficient : 1

B. Sujet

Le sujet est disponible en téléchargement sur le site du ministère à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/caplp_externe/95/2/s2016_caplp_externe_reparation_1_564_952.pdf

C. Éléments de corrigé de l'épreuve d'admissibilité

Les éléments de réponse proposés ci-dessous décrivent une possibilité d'exploitation pédagogique, d'autres approches pouvaient également être jugées satisfaisantes par le jury.

1^{ère} partie : Organisation de la formation

Q1 Éléments de correction

DOCUMENT SYNTHÈSE CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE NIVEAU CAP RÉPARATION DES CARROSSERIES

La période d'évaluation est obligatoire en fin de première (dernier trimestre ou semestre) et le mode d'évaluation certificative s'effectue en CCF ; l'élève doit avoir effectué un minima de 8 semaines de PFMP.

Durant la période des convocations (examen national) au mois de juin, les enseignants n'auront pas de contrainte liée à l'évaluation des CCF.

Le mois de juin reste libre pour un éventuel rattrapage en cas d'absence prolongée d'un élève.

ÉPREUVES	SITUATION	Contraintes du référentiel	Durée	Périodes	Professeurs en charge
<i>1^{ère} partie : EP1 Épreuve scientifique et technique sur 20 points (coef 4).</i>					
<i>EP1 Épreuve technologique, analyse d'un système</i>	<i>Au centre de formation (en salle)</i>	<i>Dernier trimestre ou semestre de l'année civile de la session</i> <i>Support en commun avec l'analyse fonctionnelle</i>	<i>2 heures</i>	<i>De la semaine 14 au 21</i>	<i>Réalisation du support de l'évaluation et mise en œuvre</i> <i>Partie analyse professionnelle : Enseignant en charge la formation professionnelle</i> <i>Partie analyse fonctionnelle : Enseignant en charge de la discipline</i>
<i>2^{ème} partie : EP2 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel sur 20 points (coef 13 (dont 1 pour la VSP)).</i>					
<i>EP2.1 Réalisation d'opérations de réparation d'éléments de carrosserie sur un véhicule</i>	<i>En entreprise</i>	<i>Dernière période de PFMP de 1^{ère}.</i>	<i>4 semaines</i>	<i>De la semaine 9 au 12</i>	<i>Notation sur 14. Évaluation en concertation avec le tuteur de stage et l'enseignant en charge la formation professionnelle</i>
<i>EP2.1 Réalisation de contrôles et de mesures des carrosseries de véhicule</i>	<i>Au centre de formation (sur plateau technique)</i>	<i>Dernier semestre ou trimestre de l'année civile de la session</i>	<i>4 heures</i>	<i>De la semaine 14 au 21</i>	<i>Notation sur 6 de l'enseignant en charge la formation professionnelle et d'un professionnel</i>

- Épreuve EP1 : évaluations sur les savoirs : S1, S2, S3, évaluations sur les compétences : C1.2.3, C1.3.1, C3.1.1, C3.1.2, C3.1.3, C3.1.4, C3.2.1, C3.2.2, C3.2.3, C3.2.4, C3.2.5, C3.2.6, C3.3.1, C3.3.2, C4.1.2 et C4.1.3.

Réalisation d'un support pour une analyse d'une situation professionnelle. Celle-ci inclut le travail en commun avec l'analyse fonctionnelle pour une continuité logique entre les deux matières.

- Épreuve EP2-1 : évaluations sur les compétences : C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C2.1, C3.1, C3.2, C4.1 en concertation avec le tuteur de stage. Ce qui implique au minimum 2 passages dans l'entreprise : choix de l'équipe pédagogique (explication des évaluations, bon déroulement et prise de rendez-vous en fin de période pour les évaluations). L'ensemble est noté sur 14 points.

- Épreuve EP2-2 : réalisation de différentes situations d'évaluations (dossier sujet, documents techniques, réponse). Celle-ci se fera sur la capacité C3.1 ; C1.5 ; C1.6. Le choix du candidat pour le passage se fera selon l'évolution en cours d'année scolaire. L'ensemble est noté sur 06 points

Tous les documents de CCF doivent être conservés car l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité concernée doit réglementairement veiller à la qualité et au bon déroulement ainsi que sa conformité au règlement d'examen.

2^{ème} partie : Organisation d'une séquence puis d'une séance

Q2.1 Éléments de correction

Désignation des travaux pratiques :

TP1 : Découverte Rava + mesure sur maquette

TP2 : Découverte Facom + mesure clio

TP3 : Mesure sur 307 metro 2000

TP4 : Mesure sur Golf VI P188

TP5 : Mesure 206 sur NAJA

TP6 : Évaluation sommative et formative Train roulant (évaluation 1h30)

Pour chaque élève, le deuxième passage sur un TP de train roulant sera sanctionné d'une évaluation formative.

Le contexte prévoit une séquence de travail de cinq semaines avec un groupe de 10 élèves. L'organisation de celle-ci étant basé uniquement sur la partie «contrôle et mesures des trains roulants », il est judicieux d'utiliser 4 semaines pour une meilleure acquisition par les élèves. En voici l'organisation possible :

organisation de la séquence		activités par binômes d'élèves				
		1	2	3	4	5
semaine 1	1h mercredi	présentation de la séquence				
	4h jeudi	Démonstration appareil RAVA + FACOM et prise de mesure				
	4h Jeudi	TP1	TP2	TP3	TP4	TP5
	1h vendredi	Définition des angles de train avant				
semaine 2	1h mercredi	Recherche de différents documents pour apports aux TP				
	4h jeudi	TP5	TP1	TP2	TP3	TP4
	4h Jeudi	TP4	TP5	TP1	TP2	TP3
	1h vendredi	Suite et fin : définitions des angles de train avant				
semaine 3	1h mercredi	TD sur la lecture des angles				

	4h jeudi	TP3	TP4	TP5	TP1	TP2
	4h Jeudi	TP2	TP3	TP4	TP5	TP1
	1h vendredi	Correction de TD + synthèse des TP.				
semaine 4	1h mercredi	QCM sur l'utilisation des appareils et des angles de train avant				
	4h jeudi	TP6			TP6	TP6
	4h Jeudi		TP6	TP6		
	1h vendredi	Correction QCM et Synthèse sur les TP				

En semaine 4, sur les 8 heures d'atelier, les parties laissées blanches peuvent être utilisées pour un TP de remédiation ou de rattrapage pour des élèves absents durant la séquence.

Selon le niveau d'acquisition des élèves, il est aussi possible de les évaluer en CCF.

Une variante avec le roulement d'autres TP dont l'objet est le contrôle du soubassement pouvait être proposée, ainsi utiliser la semaine N°5 :

TP7 : Évaluation sommative ou formative metro 2000 (évaluation 3h)

TP8 : Évaluation sommative ou formative P188 (évaluation 3h)

TP9 : Évaluation sommative ou formative NAJA (évaluation 3h)

Q2.2 Éléments de correction

Code	Désignation
1	Crémaillère de direction
2	Berceau moteur
3	Barre stabilisatrice
4	Triangle inférieur
5	Biellette de liaison
6	Biellette de direction
7	Ressort
8	Amortisseur
9	Porte pivot
10	Pivot
11	Disque de frein
12	Etrier de frein

Q2.3 Éléments de correction

Acier : jante acier

5,5 : largeur de la jante en pouce

J : profil de la jante

14 : diamètre de la jante en pouce

CH : profil de sécurité

4 : nombre de trou de fixation

34 : déport en mm

Q2.4 Éléments de correction

Utilité : l'assiette est réalisée pour mettre le véhicule en condition de roulage et obtenir les angles conformes propres au véhicule.

Mise en condition : selon les constructeurs de véhicule, plusieurs procédés seront mis en œuvre. Compresser ou charger pour obtenir les hauteurs de références, relevé des hauteurs de véhicule.

Q2.5 Éléments de correction

Avant de procéder au contrôle ou au réglage des angles du train roulant, il est nécessaire de réaliser les contrôles préliminaires qui sont les suivants :

- *pneumatiques : conformité, pressions de gonflage et état ;*
- *roues : voiles, alignement sommaire (visuel) ;*
- *articulations et cardans de direction : état, serrage ;*
- *suspensions : état des amortisseurs, hauteur sous coque ;*
- *moyeux : jeu aux roulements.*

Si des anomalies sont relevées lors de ces contrôles, il faut y remédier avant d'entreprendre tous travaux de réglages.

Q2.6 Éléments de correction

- *Analyse du tableau de relevé :*

Non-conformité des angles : pivot droit, angle inclus droit, parallélisme droit et gauche.

- *Proposition :*


Vérification détaillée du porte moyeu ainsi que de la structure du véhicule.

Réaliser le remplacement de l'élément défectueux puis le réglage du parallélisme.


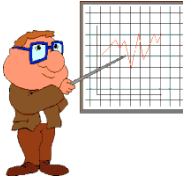
3^{ème} partie : Production de documents techniques et pédagogiques nécessaires aux apprentissages et à l'évaluation

Q3.1. Réponses possibles

Page de garde

Travaux Pratiques	Nom :	Prénom	Classe :
N°:	Compétence : C3.1 Contrôler l'état géométrique des structures et des trains roulants		Lycée:
BAC PRO Carrosserie Réparation	Temps alloué : 2 H		Date : / /

FICHE CONTRAT ATELIER

<p><u>Tâche</u> : 3.2 Contrôler la géométrie des trains roulants</p>	
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <p style="text-align: center;"><u>Objectif visé</u> :</p> <p>L'élève doit être capable de contrôler les différents angles des trains roulants, pour une éventuelle remise en conformité de ceux-ci selon les données constructeur.</p> </div> </div>	<p style="text-align: center;"><u>Mise en situation</u> :</p> <p>A la suite d'un choc violent sur la roue avant, le client se plaint du tirage de son véhicule. Vous êtes amené à contrôler les angles de trains roulants puis une éventuelle remise en conformité de ceux-ci.</p>
<p><u>ON DONNE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un véhicule • L'ordre de réparation • Un poste de travail lié à la tâche • L'équipement nécessaire pour la mise en œuvre du travail • La documentation et bases de données liées au constructeur • Tous les moyens de protection liés au travail demandé 	<p><u>ON DEMANDE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer le poste de travail ▪ Suivre, rechercher et répondre aux questionnaires du TP ▪ Réaliser le contrôle des trains roulants ▪ Réaliser une intervention conforme à la méthode constructeur ▪ Respecter les règles de sécurité ▪ Ranger le matériel utilisé

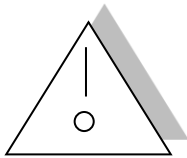
Questionnaire :

I) Renseignement du véhicule :

Marque du véhicule	
Dénomination commerciale	
Type de banc de contrôle	

II) Contrôles préliminaires :

Contrôle	Bon	Mauvais
Sol plan		
Charge dans le véhicule		
Usure des pneumatiques		
Jeux des articulations		



**Appeler le professeur pour valider les deux étapes
et continuer le TP**

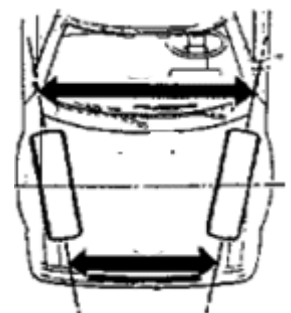
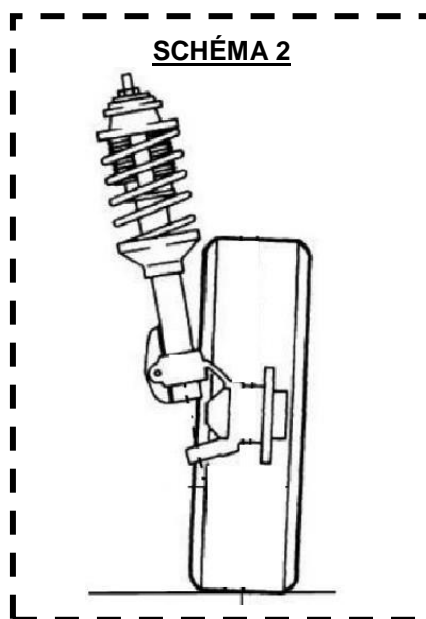
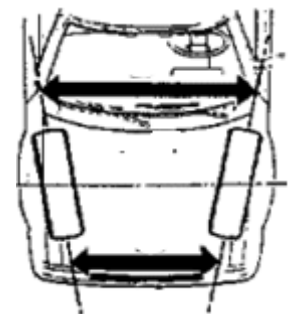
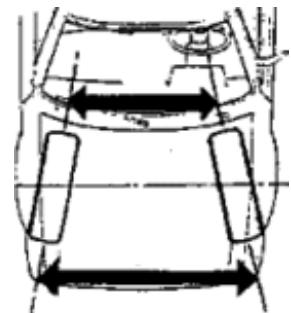
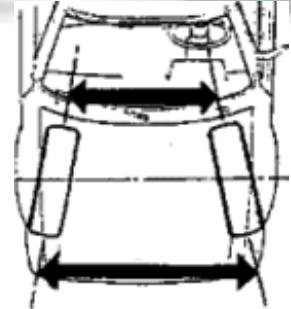
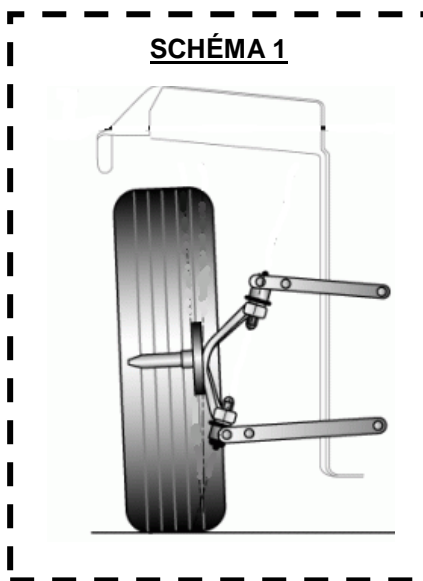
III) A l'aide des documents techniques et de vos connaissances, tracer sur les schémas ci-dessous les différents angles observés :

Les schémas ci-dessus pouvaient être reproduits, identifiés sur le DR5.... (au choix du candidat).

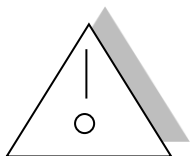
SCHÉMA 1

SCHÉMA 2

DR5 : Ressources réalisation du TP trains roulants



IV) À l'aide des documents techniques, du manuel d'utilisation réaliser le contrôle de trains roulants sur le véhicule



Appeler le professeur pour valider la mesure et continuer le TP

IV) Après impression de votre relevé, remplir le tableau ci-dessous :

Angles	Valeurs constructeurs			Valeurs relevées	
	Mini	Nominale	Maxi	Droit	Gauche
Carrossage					
Chasse					
Parallélisme total					
Parallélisme droit					
Parallélisme gauche					
Pivot					
Inclus					

Q3.2 Réponses possibles :

Fiche évaluation	Nom :	Prénom	Classe :
N°:	Compétence : C3.1 Contrôler l'état géométrique des structures et des trains roulants		Lycée:
BAC PRO Carrosserie Réparation	Temps alloué : 2 H		Date : / /
<u>Type d'évaluation</u> : EVALUATION SOMMATIVE			
Tâche : 3.2 Contrôler la géométrie des trains roulants			
Conditions de réalisation	Savoirs faire et critères d'évaluation		Note
<ul style="list-style-type: none"> • Un véhicule, • L'ordre de réparation, • Un poste de travail lié à la tâche • L'équipement nécessaire pour la mise en œuvre du travail • La documentation et bases de données liées au constructeur, • Tous les moyens de protection liés au travail demandé 	Le véhicule est correctement mis en poste de travail		/ 5
	Les contrôles préliminaires sont correctement effectués		/ 10
	La procédure de contrôle est conforme		/ 10
	Les fiches de relevés sont correctement renseignées		/ 10
	Les risques professionnels sont identifiés		/ 5
	Les moyens de prévention individuelle sont identifiés et appliqués		/ 5
	Les moyens de protection collectifs sont identifiés et appliqués		/ 5
	Questionnaire		/ 10
TOTAL		/ 60	
		/ 20	
<u>Observations :</u>			

D. Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admissibilité

L'évaluation de l'épreuve porte sur :

- l'organisation de la formation ;
- l'organisation d'une séquence puis d'une séance ;
- la production des documents techniques pédagogiques nécessaires.

La problématique abordée dans ce sujet concerne l'organisation pédagogique à partir d'un thème technique sur les contrôles et mesures des trains roulants.

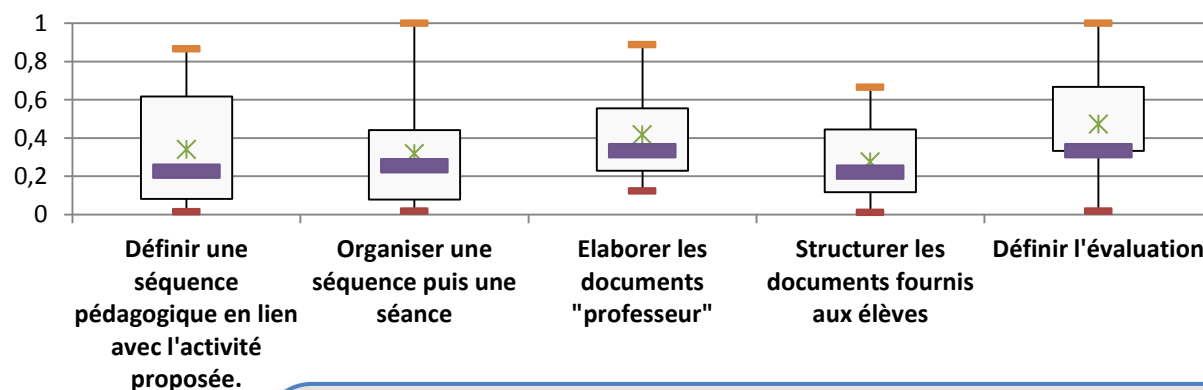
Le positionnement des candidats s'est fait sur les productions suivantes :

La définition d'une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée	L'organisation d'une séquence puis une séance	L'élaboration de documents "professeur"	La structuration des documents fournis aux élèves	La définition d'une évaluation
---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------

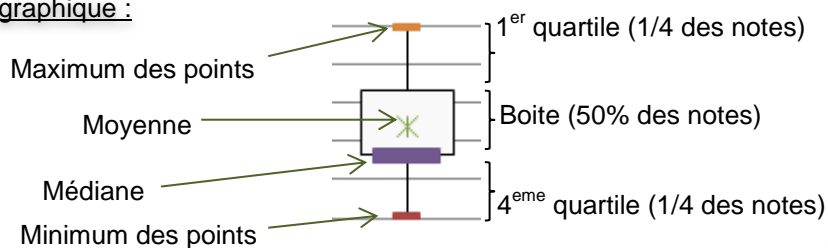
L'ensemble des points du sujet a été traité par une grande majorité de candidats. Aucune question n'a été laissée de côté par tous mais la réussite a été très diverse. De ce fait, les notes de cette épreuve d'admissibilité vont de 1,5 à 18. La réussite dans la réponse aux questions a été très inégale et si aucune question n'a été rédhibitoire, aucune non plus n'a réussi à tous les candidats. Comme l'an passé, cet état de fait s'observe autant sur le questionnement orienté pédagogie, que sur le questionnement orienté technique/métier qui n'a pas permis, à tous, de démontrer leurs compétences professionnelles et technologiques.

L'équilibre global observé entre les items d'évaluation (productions ci-dessus) et la belle réussite de certains candidats permet de qualifier le sujet 2016 « d'équilibré ».

La distribution des points par item d'évaluation est présentée sur le graphique suivant (présentation dite par « boîtes à moustaches »). Avec 0=0% des points et 1=100% des points :



Lecture du graphique :



La définition d'une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée

Le jury a noté un effort de rédaction et de formalisation pour la première partie. Quelques candidats ont aussi pu mettre en avant un style fluide et agréable ainsi qu'une analyse bien étayée.

Les points distribués sur cette partie se situent entre 2 % et 87 % des points disponibles avec une moyenne à 34 %. La moitié des candidats a obtenu entre 10 et 60 % des points. La lecture de ces résultats permet de vérifier que, si la rédaction n'est pas un exercice aisé et qu'elle doit succéder à une phase d'assimilation de la problématique, elle permet pourtant à certains de démontrer de bonnes compétences concernant l'analyse, la formulation de propositions et la synthèse.

Cette partie a permis comme l'an passé à plusieurs candidats d'affirmer une aisance dans la critique constructive. La justification de l'organisation, de la planification du contrôle en cours de formation a été très pertinente pour quelques candidats. Une majorité a toutefois manqué d'arguments pour une analyse critique complète.

Le document à produire devait être à destination de l'administration de l'établissement, certains candidats se sont plutôt adressés aux correcteurs sans formaliser ce document.

Les choix pédagogiques faits dans le sujet relevant d'arbitrages présentent des avantages et des inconvénients : le fait de donner les avantages puis les inconvénients et, enfin, de justifier l'arbitrage était attendu par les correcteurs. La présentation sous forme de tableau par quelques candidats, comme cela était proposé dans le rapport de 2015, a été appréciée par les correcteurs.

Le développement sur les grandes lignes du contenu des évaluations a été un point faible pour une majorité de candidats malgré les ressources issues des référentiels mises à disposition. La certification intermédiaire est parfois prise en compte mais, souvent, trop peu pour les correcteurs.

Comme l'an passé, la production d'une analyse construite et argumentée a été favorablement appréciée pour quelques candidats. Par contre, le développement s'est avéré succinct pour une partie des candidats qui sont très vite passés à la suite du questionnaire.

L'organisation d'une séquence puis d'une séance

Cet item, qui traite de l'organisation pédagogique et didactique en tenant compte des impératifs de formation dont les connaissances techniques et technologiques liées au métier, donne des résultats très contrastés.

Les points distribués sur cette partie se situent entre 2 % et 100 % des points disponibles avec une moyenne à 32 %. La moitié des candidats a obtenu entre 10 et 45 % des points donc en deçà de la moyenne. La lecture de ces résultats permet de révéler un besoin d'approfondissement du processus et des conditions qui conduisent à cette organisation pédagogique et didactique.

Si contrairement à l'an passé, la totalité des candidats a abordé l'analyse de la séquence présentée (question Q2.1), les propositions et donc les résultats sont parfois maigres (5 candidats avec 2 % des points). Cependant, trois candidats se sont détachés et ont répondu avec pertinence aux attentes des correcteurs. Ces candidats ont ainsi démontré des compétences dans l'organisation et la gestion de

groupes d'apprenants. Les notions de pluridisciplinarité et de remédiations restent encore majoritairement absentes.

Le support de cette production était une séquence sur les « contrôles et mesures des trains roulants » qui a été globalement correctement abordée.

L'élaboration de documents "professeur"

Cet item comprenait les contenus scientifiques et techniques nécessaires pour aborder les problématiques traitées.

Les points distribués sur cette partie se situent entre 12 % et 89 % des points disponibles avec une moyenne à 42 %. La moitié des candidats a obtenu entre 23 % et 55 % des points. Ces résultats qui intègrent les connaissances techniques et technologiques des candidats et leur capacité à les formaliser dans la création de documents démontrent, pour certains, un manque de connaissances de base ; pour d'autres, des difficultés de retranscription et d'explicitation.

La recherche des savoirs associés et le degré de maîtrise ont comme l'an passé été traités de façon inégale ce qui s'est traduit par un manque d'approfondissement des questions liées à cette partie. Il semble que, pour quelques candidats, le niveau de maîtrise de la géométrie des trains roulants soit en cause. Les réponses révélaient en effet quelques lacunes.

La structuration des documents fournis aux élèves

Cette partie est celle qui a été le moins bien traitée et qui demande un approfondissement par les candidats.

Si les points distribués se situent en effet entre 1 % et 67 % des points disponibles avec une moyenne à 27 %, la moitié des candidats n'a obtenu qu'entre 11 % et 44 % des points.

C'est cette structuration qui montre la capacité des candidats à rendre accessibles les connaissances et compétences aux élèves. C'est pourtant, sur cette partie, que la plupart des candidats n'a pas suffisamment développé leurs réponses.

La définition d'une évaluation

Les points distribués sur cette partie se situent entre 2% et 100% des points disponibles avec une moyenne à 47%. La médiane étant située nettement en dessous de la moyenne prouve que quelques candidats, ayant particulièrement bien réussi cette partie, masquent la difficulté de la majorité des autres candidats et que si la moitié des candidats ont obtenus entre 35 et 70% des points, une majorité d'entre eux est dans la partie basse de la « boîte » (autour de 35% de réussite).

La lecture de ces résultats permet de révéler le besoin, pour les candidats, de s'informer sur les raisons (besoins) de l'évaluation et sur les méthodes d'évaluation comme outil certificatif et pédagogique.

Observations du jury

Le jury a apprécié pour certains :

- une exploitation approfondie et une analyse argumentée du dossier technique fourni ;
- une structuration explicite des réponses.

Le jury a regretté :

- un faible degré de réflexion pédagogique de certains candidats ;
- un manque de clarté et de précision des réponses ;
- un argumentaire souvent limité ;
- un manque de connaissances de certains quant à la géométrie des trains roulants.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve. Un minimum de connaissance des textes réglementaires régissant la voie professionnelle et des stratégies pédagogiques à adopter en lycée professionnel est exigé.

La maîtrise des données et des procédures techniques utilisées dans la spécialité est l'élément essentiel de la réussite.

L'analyse préalable à toute exploitation de la documentation ne peut se concevoir qu'après une étude (lecture) complète et approfondie des dossiers et des documents. Cette phase incontournable doit permettre une approche logique et complète du travail demandé, rendant ainsi plus aisée la gestion du temps imparti.

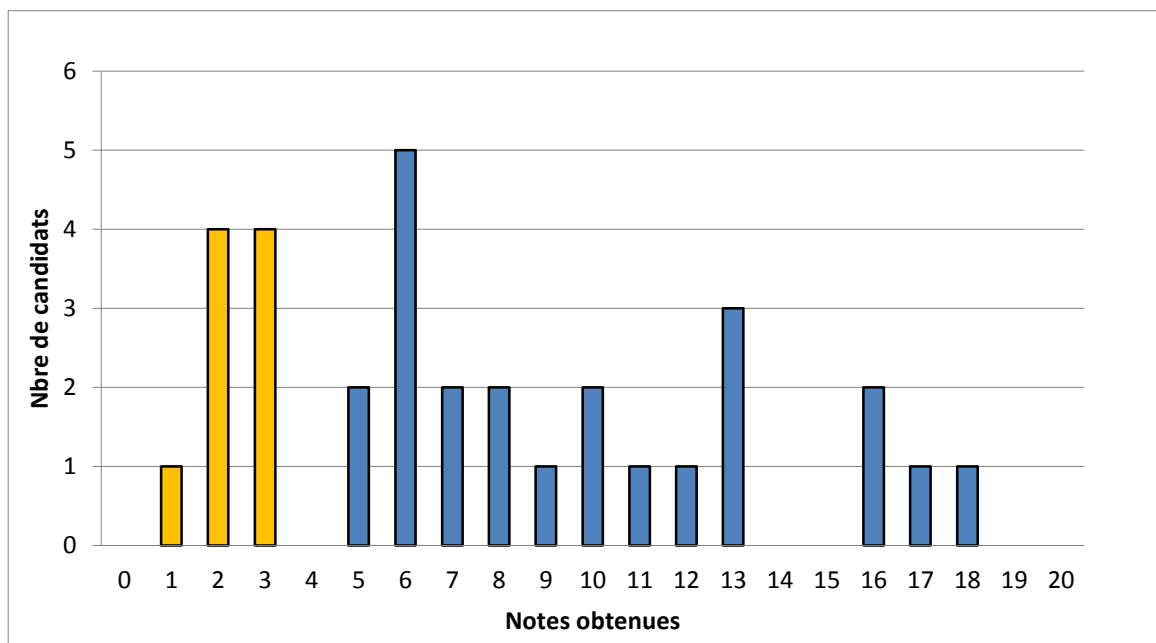
Le dossier ressources doit être exploité de manière rigoureuse, judicieuse et complète ; la construction des réponses aux questions posées doit se faire dans une démarche logique appuyée sur des connaissances scientifiques, techniques et pédagogiques confirmées.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à :

- analyser des organisations pédagogiques ;
- définir les objectifs d'une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques à mobiliser, les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Les membres de jury invitent enfin les candidats à s'appropriier les contenus et les modalités de formation et d'évaluation décrits dans les référentiels de certification des diplômes de la filière professionnelle.

E. Résultats de l'épreuve d'admissibilité



Moyenne de l'épreuve : 8

Moyenne des admissibles : 10,2

Épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'admission est construite ainsi :

Arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient : 2.

B. Déroulement

Travaux pratiques (4 heures)		Exposé + entretien (1 heure)
Intervention de carrosserie nécessitant la réalisation de mesures, contrôles et paramétrages sur véhicules actuels. L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable : - de réaliser une opération de diagnostic ; - de proposer une réparation adaptée ; - de réaliser un paramétrage sur des systèmes mettant en œuvre des énergies ; - de justifier ses choix et sa démarche.	Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure)	Exposé (30 mn) Présentation d'une séquence d'enseignement en Bac Pro réparation des carrosseries s'appuyant sur l'une des activités support des travaux pratiques.
		Entretien avec le jury (30 mn)

C. Critères d'évaluation et indicateurs de performances

Travaux pratiques (4 heures)	
Mobilisation des connaissances, concepts et méthodes	Autonomie dans l'analyse du problème posé
	Exactitude du décodage des données
	Pertinence des procédures mises en œuvre
	Pertinence des choix techniques opérés
Savoir-faire	Maîtrise des gestes professionnels
	Respect des règles de mise en œuvre des outillages et des produits
	Capacité à mettre en œuvre un poste de travail de réparation et revêtement
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Qualité de la réalisation	Qualité de la remise en conformité
	Pertinence de l'analyse critique
Exploitation pédagogique (1 heure)	
Exposé didactique et pédagogique	Cohérence de l'organisation de la séquence
	Situation de la séance dans la séquence
	Énoncé des objectifs opérationnels de la séance
	Identification des pré requis nécessaires
	Pertinence du choix des connaissances nouvelles
	Adaptation du contenu de la séance au niveau visé
	Exactitude des connaissances techniques
Pertinence des modalités d'évaluation	
Communication et posture de l'enseignant	Qualité de l'argumentation
	Pertinence des réponses aux questions posées
	Qualité des expressions orales et écrites
	Maîtrise des outils de la communication
	Pertinence des documents proposés
	Appropriation des missions et postures dévolues aux enseignants en particulier les valeurs de laïcité et de citoyenneté

D. Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission

Remarques générales

Les candidats 2016 ont pu être classés suivant quatre profils :

- des candidats qui ont fait preuve d'une bonne aptitude professionnelle, ainsi que d'une aisance dans la communication ;
- des candidats dont les compétences professionnelles et le niveau de culture technique sont avérés mais qui n'ont pas démontré un niveau suffisant de transfert à la pédagogie : ces difficultés étant souvent dues à une méconnaissance du contexte lié au système éducatif et des textes réglementaires, et à une incapacité à concevoir une organisation pédagogique structurée ;
- des candidats qui, tout en montrant des compétences professionnelles, n'ont pas le niveau de culture permettant de les exprimer et de les présenter à un auditoire ;
- des candidats dont ce n'est pas la première présentation à l'épreuve d'admission et qui n'ont pas tenu compte des remarques faites précédemment.

Analyse détaillée

L'épreuve de présentation d'une séquence prend appui sur des travaux pratiques. Ces travaux ainsi que la présentation révèlent un niveau correct d'une majorité de candidats sur les compétences « cœur de métier » du carrossier. Toutefois, de grandes disparités ont été constatées notamment au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et didactiques liées à la pratique du métier d'enseignant.

1. Concernant les travaux pratiques

La plupart des travaux pratiques reste une nouvelle fois réalisée conformément aux procédures du métier. L'autonomie et la bonne volonté ont très souvent été au rendez-vous : seule la différence de niveaux pratiques des candidats explique la disparité des résultats de cette partie d'épreuve. Les temps impartis ont été suffisants pour tous les candidats.

Le jury a apprécié pour une large partie des candidats :

- une maîtrise technique correcte de l'utilisation des matériels, équipements ;
- des savoir-faire majoritairement confirmés malgré quelques manques d'expériences en recouvrement ;
- l'écoute attentive des informations données par les membres du jury et une autonomie dans la démarche de recherche d'informations (ressources mises à disposition) ;
- le respect des consignes ;
- le respect des règles et des procédures de protection des véhicules ;
- le niveau de réflexion, d'analyse et les stratégies proposées au jury ;
- la qualité des réponses apportées lors du questionnement en cours du TP.

2. Concernant l'exposé-entretien

Les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par une majorité de candidats qui s'est préparée en s'appropriant des modèles d'organisation pédagogique et qui les a appliqués aux sujets proposés.

Pour les autres, le jury a remarqué une méconnaissance ou des confusions quant aux approches pédagogiques à adopter dans la voie professionnelle. Ils se sont, de ce fait, retrouvés en grande difficulté lors de l'exposé.

L'échange a été souvent constructif et a permis d'apprécier l'ouverture d'esprit des candidats. Pour cette partie, le jury cherche :

- d'une part à évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau donné de classe de lycée professionnel ;
- d'autre part à percevoir les capacités d'évolution positive chez les candidats réellement novices.

Cette année, les candidats ont tous pris soin de s'informer sur le métier d'enseignant : ses exigences, la pédagogie et la didactique de l'enseignement professionnel et les missions d'un fonctionnaire. Seul le niveau d'imprégnation de ces exigences et missions diffèrent.

Le jury attend comme chaque année :

- une maîtrise correcte de la langue et un niveau minimal de connaissance de la terminologie de base utilisée en pédagogie ;
- un niveau correct d'écoute et de réactivité lors de la phase d'échange ;
- une prise en compte suffisante des besoins et acquis des élèves ;
- un niveau acceptable de réflexion, d'analyse des stratégies proposées ;
- une prise en compte correcte des valeurs fondamentales et républicaines portées par l'école (la laïcité, la citoyenneté, l'égalité des chances, le « vivre ensemble », le refus des extrémismes, ...)
- l'aptitude à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;
- une maîtrise suffisante des outils de communication mis à disposition ;
- la capacité à proposer des documents pédagogiques d'organisation et/ou des documents destinés aux apprenants ;
- une exploitation efficace du temps imparti notamment au niveau de l'exposé ;
- une connaissance à minima du système éducatif, des textes qui l'organise pour les niveaux ciblés (référentiels et documents d'accompagnement) et des organisations pédagogiques ;
- la connaissance des dispositifs d'évaluation utilisés dans la voie professionnelle.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats :

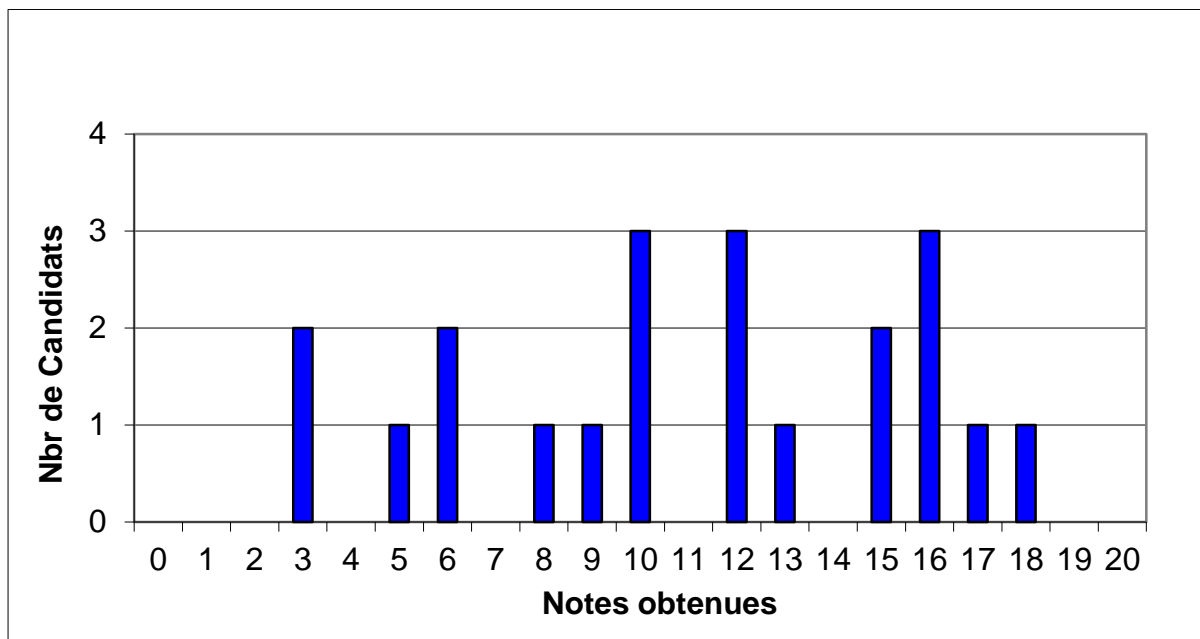
- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et les précédents ;
- d'actualiser ses savoirs technologiques relatifs à la réparation, au revêtement des carrosseries et aux technologies nouvelles qui se développent fortement dans l'automobile ;
- de s'entraîner à exploiter des documents ressources, schémas, graphes ou courbes en relation avec la formation à assurer ;
- d'acquérir une bonne maîtrise des divers moyens de communication ;
- d'adopter une posture de professionnel de la carrosserie et aussi une posture d'enseignant ;
- d'adopter en toute situation des attitudes qui respectent les règles de protection des personnes des biens et de l'environnement, cette posture doit pouvoir transparaître aussi bien dans les activités pratiques que dans la construction pédagogique ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des diplômes concernés, des enseignements assurés par les professeurs de réparation des carrosseries et de se rapprocher d'un établissement assurant la formation dans cette filière professionnelle ;
- de prendre en compte ce qu'implique la prise en charge d'élèves nécessitant un travail sur « l'estime de soi ».

Les candidats doivent maîtriser les bases du métier, les techniques et l'utilisation des outillages spécifiques de la carrosserie, connaître les méthodes, les matériels et les équipements et s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Ils doivent aussi développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession en rapport avec les référentiels des diplômes.

Il est conseillé aux futurs candidats de se placer dans une posture de futurs professeurs et d'acquérir les connaissances requises pour développer des stratégies pédagogiques. La connaissance des textes réglementant le système éducatif, des méthodes de prise en charge des acquis et des besoins des élèves, de la diversité des contextes d'enseignement et les objectifs et valeurs de la République est incontournable.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, ils sont invités à approfondir leurs connaissances et à développer les compétences qui leur permettront d'anticiper l'évolution du métier visé.

E. Résultats de l'épreuve d'admission



Moyenne de l'épreuve : 11,3

Moyenne à l'épreuve d'admission des admis : 14,2

F. Exemple d'épreuve d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur le programme du baccalauréat professionnel réparation des carrosseries et s'appuyant sur l'activité de TP suivante.

PARTIE TRAVAUX PRATIQUES

1 - Mise en situation

Un véhicule ayant subi un choc du 2ème degré est réceptionné en concession.

Il est demandé au candidat de remettre en conformité ce véhicule.

2 - Conditions de réalisation

Dans les conditions du concours, l'échange de l'élément sera réalisé sur une caisse nue et la mise en sécurité se fera sur un autre véhicule.

3 - Nature de l'intervention demandée

Tâche professionnelle : **T2.4 effectuer le remplacement partiel ou total d'un élément**

L'exploitation pédagogique portera sur les différents procédés d'assemblage.

Dans le respect strict des règles d'hygiène et de sécurité, il est demandé :

- *d'organiser le poste de travail,*
- *de s'approprier l'ensemble des matériels et de la documentation technique associée,*
- *de collecter et d'analyser les données techniques nécessaires (véhicule, appareils),*
- *d'identifier le travail et l'ensemble des interventions à réaliser,*
- *de réaliser la mise en sécurité du véhicule avant toutes interventions,*
- *de positionner l'élément neuf, de réaliser des coupes partielles en conformité avec les préconisations du constructeur,*
- *de mettre en œuvre les différents moyens de réglage du positionnement des éléments,*
- *de réaliser les assemblages,*
- *de contrôler la qualité du travail effectué, à l'évacuation des déchets en respectant les consignes de l'atelier,*
- *de remettre le poste en état.*

L'intervention doit être conduite dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

4 - Ressources mises à disposition :

Matériels : un poste équipé :

- d'un système de levage,
- d'outils de mesure et traçage,
- d'outillage nécessaire à la réalisation de l'intervention,
- d'une valise de diagnostic,
- de matériels de soudage Mig, SERP,
- d'éléments de protection du véhicule et de protection collective.

Documentation :

- la documentation technique partielle du véhicule,
- la documentation technique des matériels,
- le référentiel baccalauréat professionnel de réparation des carrosseries.

À RENSEIGNER PAR LE CANDIDAT (ce document ne sera pas évalué)

5 - Compte rendu :

5.1 - Analyse de l'intervention :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

5.2 - Justification des méthodes retenues :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

5.3 - Bilan de l'intervention :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

CAPLP - CONCOURS EXTERNE RÉPARATION ET REVÊTEMENT EN CARROSSERIE

Admission : Travaux pratiques : 5 heures (4+1 H)

Présentation d'une exploitation pédagogique des travaux pratiques

Exploitation pédagogique

Durée : 1heure (30 mn d'exposé + 30 mn d'entretien)

Remplacement bas de caisse

Contexte pédagogique

Une séquence de formation comporte une série d'activités dont l'une d'entre elles prend appui sur l'activité pratique de cette épreuve du CAPLP.

Cette séquence doit contribuer à faire acquérir à des élèves préparant le **Baccalauréat Professionnel réparation des carrosseries** tout ou partie de la compétence :

C 4.1 : réparer, restructurer les éléments détériorés

Niveau de la classe : Terminale baccalauréat.

Objectif pédagogique de la séquence : L'élève doit être capable d'appliquer les produits.

Travail demandé

Durant la durée de l'exposé (30mn) vous devrez, dans le cadre d'une démarche inductive ou déductive, présenter :

- la situation de l'intervention dans le parcours de formation (progression de la classe) ;
- la structure de la séquence pédagogique (nature, situation et succession des activités de type cours-TD-TP d'observation ou d'application, évaluation, synthèse, ...) ;
- le plan de la séance concernée par l'objectif opérationnel visé ;
- la (ou les) connaissance(s) nouvelle(s) apportée(s) ;
- la trame des documents envisagés à destination des élèves ;
- les éléments d'évaluation de l'acquisition des connaissances nouvelles apportées aux élèves ;
- les moyens de remédiation éventuels pour les élèves en difficulté.

Les choix pédagogiques doivent être argumentés devant le jury.

Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République

Lors des épreuves d'admission, le jury évalue la capacité du candidat à agir en agent du service public d'éducation, en vérifiant qu'il intègre dans l'organisation de son enseignement :

- la conception des apprentissages des élèves en fonction de leurs besoins personnels ;
- la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier et la connaissance réfléchie des contextes associés ;
- le fonctionnement des différentes entités éducatives existant au sein de la société et d'un EPLE (institution scolaire, établissement, classe, équipe éducative...);
- les valeurs portées par l'Éducation nationale, dont celles de la République.

Le candidat doit prendre en compte ces exigences dans la conception des séquences pédagogiques présentées au jury. Il s'agit de faire acquérir, à l'élève, des compétences alliant des connaissances scientifiques et technologiques et des savoir-faire associés, mais également d'installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines.

Cet objectif exigeant induit une posture réflexive du candidat lors de la préparation et de la présentation d'une séquence pédagogique. En particulier, les stratégies pédagogiques proposées devront permettre d'atteindre l'objectif de formation visé dans le cadre de « l'école inclusive ». Il est indispensable de donner du sens aux enseignements en ne les déconnectant pas d'un contexte sociétal identifiable. Cela doit contribuer à convaincre les élèves du bien-fondé des valeurs républicaines et à se les approprier.

L'éducation aux valeurs républicaines doit conduire à adopter des démarches pédagogiques spécifiques, variées et adaptées. Il s'agit en particulier de doter chaque futur citoyen d'une culture faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques associés. À dessein, il est nécessaire de lui faire acquérir des comportements fondateurs de sa réussite personnelle et le conduire à penser et construire son rapport au monde. Les modalités pédagogiques, déployées en sciences industrielles de l'ingénieur, sont nombreuses et sont autant d'opportunités offertes à l'enseignant pour apprendre aux élèves :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à travailler en groupe à l'émergence et à la sélection d'idées issues d'un débat et donc favoriser le respect de l'altérité ;
- à développer des compétences relationnelles en lui permettant de savoir communiquer une idée personnelle ou porter la parole d'un groupe ;
- à comprendre les références et besoins divers qui ont conduit à la création d'objets ou de systèmes à partir de l'analyse des « modes », des normes, des lois... ;
- à différencier, par le déploiement de démarches rigoureuses, ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances. L'observation de systèmes réels, l'analyse de leur comportement, de la construction ou de l'utilisation de modèles multi physiques participent à cet objectif ;
- à observer les faits et situations divers suivant une approche systémique et rationnelle ;
- à adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société en ayant une connaissance approfondie de ses enjeux au sens du développement durable. L'impact environnemental, les coûts énergétiques, de transformation et de transport, la durée de vie des produits et leur recyclage, sont des marqueurs associés à privilégier ;
- à réfléchir collectivement à son environnement, aux usages sociaux des objets et aux conséquences induites ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes ;
- ...

Ces différentes approches permettent d'évaluer la posture du candidat par rapport au besoin de transmettre les valeurs et les principes de la République à l'école. La dimension civique de l'enseignement doit être explicite.

Pour prendre en compte cette dimension du métier d'enseignant dans la conception de séquences pédagogiques, les candidats peuvent s'appuyer sur différents textes réglementaires et ressources pédagogiques disponibles :

- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école (<http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>) ;
- les programmes d'enseignement moral et civique (<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Eduscol – sur la laïcité (<http://eduscol.education.fr/cid78495/la-laicite-a-l-ecole.html>) ;
- le parcours avenir (<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>) ;
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>) ;
- l'instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 (BOEN n°6 du 5 février 2015) ;
- les ressources numériques en ligne du réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPÉ – éducation et société ;
- ...